

AS QUERQUEVILLAISE TENNIS DE TABLE

GRAND TOURNOI ANNUEL : 9^{ème} EDITION

Dimanche 16 AVRIL 2017

Adultes et Jeunes **REGIONAL**
Salle Alfred Rossel Avenue Allmendingen

Règlement du Tournoi

La participation à ce Tournoi implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Seul le juge arbitre nommé par la FFTT pourra trancher tout litige sportif. Seul le comité d'organisation ASQ TT pourra trancher tout litige d'attribution.

Art. 1 : Le Tournoi est organisé par l'**AS QUERQUEVILLAISE TENNIS DE TABLE** et se déroulera sur 8 tables en journée continue **salle Alfred Rossel Avenue Allmendingen à Querqueville**.

Art. 2 : Le Tournoi est de **catégorie REGIONAL** et homologué par la F.F.T.T. **sous le n° xx/2017 en date du xx/xx/2017**.

Art. 3 : Les **classements** pris en compte sont ceux du début de la **2^{ème} phase de la saison 2016/2017**.

Art. 4 : Les participants sont licenciés TRADITIONNEL.

Art. 5 : **La dotation** totale du Tournoi est de 800 Euros sous forme de primes, lots et bons d'achats selon la répartition définie ci-après.

Récompenses JEUNES

Tous les premiers seront récompensés comme suit :

1^{er} : coupe + 1 lot
2nd au 8^{ème} : 1 lot

Les lots sont diversifiés :

- 1 Appareil photo Canon,
- Radio portable (Qté :2) ,
- Radios FM (Qté :2)
- Casques audio (Qté :2),
- Mini Enceintes musicales (Qté :4),
- Enceintes bluetooth (Qté :2)
- Clés USB (Qté :4),
- Différents articles de sport de marque (Maillots, Sacs de sport,...)
- et de **nombreux jeux de société**....(Monopoly, Scrabble,.....)
- Carnets et crayons,
-

Pour recevoir son lot, il faut être **présent** lors de la remise des lots.

Dotation

Tous les tableaux sont mixtes

| ← Jeunes uniquement | | MAXI : 2 Tableaux | | | | | Jeunes & Adultes → |
|-------------------------------|-------------------------------|--|------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| A | B | C | D | E | F | G | H |
| 5 à 549 <550 Pts | 5 à 699 <700 Pts | 5 à 699 <700 Pts | 5 à 999 <1000 Pts | 7 à 1199 <1200 Pts | 10 à 1399 <1400 Pts | 12 à 1899 <1900 Pts | Toutes catégories |
| -13ans Après 31/12/2003 | -16ans Après 31/12/2000 | Adultes + Jeunes | Adultes + Jeunes | Adultes + Jeunes | Adultes + Jeunes | Adultes + Jeunes | Adultes + Jeunes |
| 5,00 € | 5,00 € | 5,00 € | 6,00 € | 6,00 € | 6,00 € | 6,00 € | 7,00 € |
| 9h00 | 10h30 | 9h00 | 14h00 | 12h00 | 10h30 | 12h00 | 14h00 |
| Lot | Lot | Lot : 1er | Chèque de 20 Euros | Chèque de 25 Euros | Chèque de 40 Euros | Chèque de 45 Euros | Chèque de 70 Euros |
| Lot | Lot | Lot : 2nd | Chèque (ou BA) de 10 Euro | Chèque (ou BA) de 15 Euros | Chèque de 20 Euros | Chèque de 30 Euros | Chèque de 40 Euros |
| Lot | Lot | Lot 3 ^{ème} & 4 ^{ème} | Chèque (ou BA) de 8 Euros | Chèque (ou BA) de 10 Euros | Chèque (ou BA) de 15 Euros | Chèque (ou BA) de 15 Euros | Chèque (ou BA) de 20 Euros |

Art. 6 : Chaque joueur pourra participer au maximum à 2 tableaux (**mais pas A et C ou D et H**).

Art. 7 : Les tableaux peuvent être mixtes en fonction des inscriptions.

Art. 8 : Les tableaux se dérouleront par poules de 3 (possibilité de poules de 4 ou 5 suivant le nombre d'engagés dans un tableau), avec 2 qualifiés par poule puis tableau à élimination directe.

Art.9 : L'épreuve se déroule selon les règles en vigueur de la F.F.T.T.
La tenue sportive réglementaire est exigée pendant les rencontres.
Tout participant s'engage à respecter le matériel durant cette épreuve.

Art. 10 : Les joueurs et joueuses doivent respecter les heures de pointage les concernant (1/2 heure au plus tard avant le début de chaque tableau). Le Forfait d'un participant sera prononcé 5 mn après le 2nd appel de son nom.

Art. 11 : La présentation de **la licence valide** au juge arbitre est obligatoire.

Art. 12 : Les balles **plastiques** homologuées seront fournies par les joueurs.

Art. 13 : Les parties seront jouées au meilleur des 5 manches (3 manches gagnées) de 11 points.

Art. 14 : Le comité d'organisation se réserve le droit de réduire le montant des primes ou lot si la participation est jugée insuffisante.

Art. 15 : L'AS Querquevillaise Tennis de Table décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration, incendie,.... pouvant survenir aux participants pendant l'épreuve.

Art. 16 : Une buvette sera mise à disposition. Les convives s'engagent à ne pas consommer sur l'aire de jeu mais uniquement en dehors de celle-ci.

Fin du règlement.